



# Le Moniteur

Paraissant  
du Lundi au Vendredi

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI

Directeur Général  
**Ronald Saint Jean**

172<sup>e</sup> Année — N° 63

PORT-AU-PRINCE

Vendredi 21 Avril 2017

## SOMMAIRE

### ARRÊTÉ

- Arrêté nommant le citoyen Joseph GUILLAUME, Directeur de Cabinet du Premier Ministre, avec rang de Ministre.

### AVIS

- Avis autorisant le fonctionnement de la Société Anonyme dénommée:  
« GK PETROLEUM, S.A. »  
- Acte constitutif et Statuts y annexés.

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

### ARRÊTÉ

**JACK GUY LAFONTANT**

**PREMIER MINISTRE**

Vu les articles 136, 154, 166, 234, 235, 236 et 240 de la Constitution;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État;

Vu le décret du 6 janvier 2016 portant amendement du décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État;

Considérant qu'il convient de nommer le Directeur de cabinet du Premier ministre;

**ARRÊTE**

**Article 1.-** Le Citoyen Joseph GUILLAUME est nommé Directeur de cabinet du Premier ministre, avec rang de Ministre.

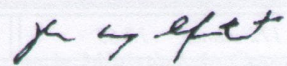
**Article 2.-** Une ampliation du présent Arrêté sera remise à l'intéressé.

**Article 3.-** Le présent Arrêté sera imprimé, publié et exécuté.

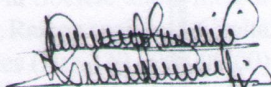
Donné à la Primature, à Port-au-Prince, le 27 mars 2017, An 214<sup>ème</sup> de l'indépendance.

Par

Le Premier Ministre

  
Jack Guy LAFONTANT

Le Président de la République

  
Jovenel MOÏSE

\*\*\*

**AVIS**

Le Ministère du Commerce et de l'Industrie informe le public en général et les intéressés en particulier que, conformément aux Décrets des 28 août 1960, 11 novembre 1968, 10 octobre 1979, 8 mars 1984 et 2 juin 1995, sont approuvés sous les réserves et dans les limites des lois de la République, l'Acte constitutif et les statuts de la Société anonyme dénommée; « **GK PETROLEUM, S.A.** » constatés par acte public le 16 janvier 2017 au rapport de Me Dina SEIDE, Notaire à Pétion-Ville.

En conséquence, ladite Société au capital social de Cent Trente Millions Gourdes (Gdes 130,000,000.00) est autorisée à fonctionner sous les conditions prévues au paragraphe précédent.

Port-au-Prince, le 30 janvier 2017

  
Yves Romain BASTIEN  
Ministre a.i.

Par-devant Maître Dina SEIDE, Notaire en la Résidence de Pétion-Ville, identifiée au N°: 003-648-248-9, patentée et imposée respectivement aux N°s: 2407129698 et 8323, soussignée;

**A comparu:**

Maître Micosky POMPIUS, Avocat, identifié au N°: 003-321 -023-2, propriétaire, demeurant et domicilié à Port-au-Prince.

Lequel a, par ces présentes, déposé en l'étude dudit Notaire, pour être mis au rang de ses minutes afin d'en délivrer toutes expéditions nécessaires :

1. L'original des statuts de la Société anonyme dénommée « **GK PETROLEUM, S.A.** » Lesdits statuts écrits à la machine sur neuf feuilles de papier blanc et datés à Port-au-Prince du six janvier deux mille dix-sept, seront enregistrés en même temps que les présentes pour y demeurer annexés ;

2. Le Procès-verbal de l'Assemblée constitutive de la Société ;

3. Le Certificat de la Banque Nationale de Crédit (BNC).

Dont Acte:

Fait et passé à Pétion -Ville, en l'étude, le seize janvier deux mille dix-sept.

Et, après lecture, le comparant a signé avec le Notaire: